



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-234

Ottawa, le 5 septembre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	207 (Aliant Telecom Inc.)	le 23 août 2006	le 10 septembre 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	32	le 25 août 2006	le 11 septembre 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*